

## **La Ville de Mercier conserve son service d'incendie et de premier répondant tout en signant une entente multicasernes avec Châteauguay et St-Isidore**

Mercier – le 1<sup>er</sup> février 2017 – L'entente que la Ville de Mercier vient de signer avec ses voisines permettra une réponse simultanée des services d'incendie dans certains secteurs des municipalités qui sont plus éloignées.

De plus, cette entente prévoit que pour des bâtiments catégorisés à risques élevés et très élevés, tels qu'une école, une résidence de personnes âgées ou un hôpital, l'intervention de pompiers des différentes villes sera nécessaire dès le premier appel.

Voici un bel exemple qu'une municipalité peut conserver un service de proximité ainsi que le contrôle de la gestion tout en ayant comme valeur l'entraide avec ses voisines. – rappelle Lise Michaud, mairesse de Mercier.



- 30-

Source : Annie Hulmann  
Direction des communications et des technologies de l'information  
450 691-6090 poste 235